Règlement tirage au sort   
« Testez le ticket par carte bancaire »

**Article 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La SPL M TAG, RCS Grenoble 301 503 231, dont le siège social est situé au 15 avenue Salvador Allende 38130 Echirolles CS 70258 38044 Grenoble Cedex 9, organise un tirage au sort à l’issue de la période de test du ticket par carte bancaire.

L'opération est intitulée : « Testez le ticket par carte bancaire »

**Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce Tirage au sort est réservé à toutes les personnes majeures testeurs du ticket par carte bancaire préalablement enregistrées sur la liste M Tag et ayant communiqué leur carte bancaire dans le système suite à un passage en agence. Seuls les salariés M-Tag sont exclus du tirage au sort.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

**Article 3 : MODALITE DE PARTICIPATION**

**3.1 Déroulement du jeu**

Le jeu se déroule à partir du 1er juin 2023 jusqu’à la fin de la période d’enregistrement.

Le support du tirage au sort est la liste des personnes ayant été contacté par la SPL M TAG et ayant souhaité participer au pilote du « ticket par carte bancaire ». Ces personnes sont venues en agence pour faire enregistrer leur carte bancaire.

La participation est limitée à une seule participation par personne.

La SPL M Tag procèdera à un tirage au sort qui sera effectué le 17 juillet 2023 pour déterminer les gagnants. Ce tirage au sort aura lieu dans les locaux de la SPL M Tag.

Le répondant sera identifiable par son nom, prénom et son adresse email.

A l’issue du tirage au sort, la SPL M Tag procèdera à l’attribution des lots à chacun des gagnants.

La SPL M Tag ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l’opération, ses modalités et/ou les dotations devaient être en partie ou en totalité reportées, modifiées ou annulées.

**3.2 Lots**

La dotation globale du tirage au sort est d’une valeur de 1 500 euros.

Les participants pourront gagner les lots suivants :

* **10 chèques-cadeaux d’une valeur de 150€ à utiliser dans le centre commercial Grand Place**

Lors du tirage au sort, une même personne ne peut gagner qu'un seul lot.

Les prix offerts ne sont ni échangeables sous forme d’argent, ni remboursables. La remise des lots n’emporte aucun frais pour les participants.

**3.3 Désignation des gagnants**

Les gagnants seront déterminés de la façon suivante :

Le jury interne M TAG sera composé de 4 membres salariés de la Direction Marketing de la société organisatrice.

Il se réunira à l’issue de la phase de test du ticket par carte bancaire.

Le tirage au sort sera effectué par un logiciel aléatoire sur le listing

Les gagnants seront avertis par la SPL M Tag, par courrier électronique à l’adresse indiquée dans le questionnaire d’inscription, pour obtenir une adresse postale d’envoi de leur chèque. Il appartiendra au gagnant d’en accuser réception par le renvoi d’un courrier électronique.

Si, 30 jours après notification de l’attribution de leur lot, un ou plusieurs gagnants n’ont pas accusé réception, ils perdront le bénéfice de leur lot, lequel restera la propriété de la SPL M Tag.

**4. RESPONSABILITE**

L’organisateur se réserve le droit d’écourter, de proroger, de modifier ou d’annuler le tirage au sort si les circonstances l’exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d’acheminement ou de perte de tout courrier, postal ou électronique.

**5. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION**

Le présent règlement est régi par le droit français.

**6. LOI RELATIVE A L’INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES**

Les informations recueillies dans le cadre de cette opération sont enregistrées dans un fichier informatisé par M TAG pour le tirage au sort.

La base légale du traitement est l’intérêt légitime en ce qu’il permet de contacter les gagnants.

Catégories de données : civilité, nom, prénom, e-mail, adresse, ville, code postal, téléphone.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : SPL M Tag le service commercial.

Les données ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à l’opération pour laquelle elles ont été collectées et dans le respect de la règlementation en vigueur.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d’un droit de limitation et d’opposition au traitement de vos données personnelles.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données : SPL M Tag – CS 70258, 38044 Grenoble cedex 9 – Par mail : [donnespersonnelles@m-tag.fr](mailto:donnespersonnelles@m-tag.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d’informations.

Fin du règlement.